

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 10/10/2016 portant création de la mention Escrime du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 28/06/2024,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Escrime option fleuret/épée est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>
BP4ARA240308	Monsieur	CAMUS	Benoit	16/03/1989	Le Creusot
BP4ARA240309	Madame	CHABERT	Ariane	06/10/1988	Paris 13e Arrondissement
BP4ARA240310	Monsieur	FOUQUE	Logan	18/10/2005	Périgueux
BP4ARA240311	Monsieur	JABOUILLE	Mathys	23/02/2000	Chambéry
BP4ARA240312	Monsieur	KONG A SIOU	Kévin	12/05/2001	Fontainebleau
BP4ARA240313	Monsieur	MARGUERETTAZ	Louis	16/10/1992	Saint-Martin- d'Hères
BP4ARA240314	Monsieur	MARTINEZ	Gilles	31/10/1984	Bagnols-sur- Cèze
BP4ARA240315	Monsieur	PAROCHE	Julien	27/02/1981	Saint-Chamond
BP4ARA240316	Monsieur	SUSDORF	Guillaume	18/01/2004	Nice
BP4ARA240317	Monsieur	WINGERTER	Yvan	03/09/1964	Saint-Marcellin

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 01/07/2024

Pour le Recteur de région académique,  
l'adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

  
Pierre MABRUT  
